
Avertissement : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

url: <http://melancholia.fr/biblio./?Theatralisation-de-la-Passion-du.html>
consultée le : 16 mars 2021

Société des amis de Port-Royal
Publications électroniques



Par Michèle Bretz

Théâtralisation de la Passion du Christ et une ostentation biblique d'un Port-Royal sacrifié par Angélique de Saint-Jean d'Andilly : une stratégie de résistance face à la violence des autorités

Dans sa fameuse *Relation de captivité*, la mère Angélique de Saint-Jean, une des figures majeures de Port-Royal, décrit la journée historique du 26 août 1664. Dans l'après-midi de cette célèbre journée, elle fut enlevée du monastère de Port-Royal de Paris, avec onze de ses consœurs. Ces religieuses rebelles, en révolte contre le roi et l'Église, furent enfermées dans des couvents hostiles au jansénisme jusqu'en juillet 1665.

L'enlèvement fut public : un véritable spectacle s'était déroulé sous les yeux des badauds ; la population parisienne et voisine du monastère, accourut en masse, ainsi que les amis de Port-Royal. En effet, plus de 200 archers avaient envahi la cour du monastère, la milice étant placée sous l'autorité du lieutenant de police et de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, qui avait pris la tête des opérations. Les religieuses de Port-Royal, dont l'archevêque de Paris était le supérieur hiérarchique, refusaient toujours de signer le formulaire, un serment anti-janséniste qui condamnait les conceptions sur la grâce de Jansénius et, par là-même, toute l'anthropologie augustinienne. Pour résister, la communauté de Port-Royal s'appuyait sur des concepts nouveaux : la liberté de conscience, la défense de la vérité, la justice, et la raison. Les religieuses rebelles défiaient l'autorité du roi qui, à leurs yeux, ne devait pas intervenir dans les affaires spirituelles.

La scène de l'enlèvement des religieuses en révolte marque le début de la *Relation de captivité* de la mère Angélique d'Andilly qui fut menée en prison tout comme ses deux sœurs, religieuses à Port-Royal et sa tante la mère Agnès, ancienne abbesse et autorité morale de la Maison. Le père de la mère Angélique de Saint-Jean, Robert Arnauld d'Andilly fut un acteur important de cette journée : il occupa le devant de la scène, jouant le rôle d'un véritable père pour la communauté des religieuses, alors que l'archevêque de Paris, un homme violent et emporté, figure le mauvais père qui persécute ses enfants spirituels.

L'écriture raffinée et poétique de la mère Angélique de Saint-Jean retrace les péripéties de ce qu'elle nomme « une tragédie ». Cette théâtralisation de la violence des institutions permet à la religieuse d'exprimer sa révolte et de condamner cette voie de fait inouïe, cette violation du droit canon. L'autorité qui lui permet de faire éclater cette rébellion, et d'échapper aux injonctions de silence de l'Église, c'est la parole de Dieu, qui devient visible, lisible, par la reprise de scènes bibliques sacrificielles. Celles-ci se déroulent sous les yeux du spectateur-lecteur. Ces représentations, réincarnées par Port-Royal, légitiment le combat des religieuses : le noyau incandescent de ces évocations bibliques, la passion du Christ, donnent sens à l'enlèvement des moniales. Ce rite de la Passion, non sanglante cette fois-ci, se déroule dans la cour du monastère et suspend le temps qui se fige sous la plume de la mère. Le regard du spectateur, le lecteur, c'est à dire la postérité, est fixé sur le déroulement de cette Passion : les archers sont la troupe qui vient enlever le Christ, un nouveau Judas, la sœur Flavie, un traître caché, révèle sa trahison au grand jour, en collaborant avec les autorités, les armes de la milice actuelle ne sont que la transposition des épées et des bâtons qui cernent le Christ arrêté au Mont des Oliviers. La mère Angélique de Saint-Jean, saisie par la stupeur, imite le Christ lorsque son destin bascule. Elle-même, avec sa communauté affligée, s'offre en holocauste. Comme le Christ, les religieuses se sacrifient, victimes innocentes des autorités politiques et religieuses qui veulent éradiquer le jansénisme dont Port-Royal serait le centre. Ce thème sacrificiel, répété à de multiples reprises, qui innerve l'ensemble de la *Relation de captivité* de la mère, transforme l'apparente défaite de Port-Royal en victoire définitive comme celle du Christ sacrifié sur la croix. Les religieuses, des agneaux, des brebis, selon la terminologie du serviteur souffrant chanté par les psaumes auxquels la mère fait allusion, sont de nouveaux Isaac, prêts au sacrifice librement consenti. Arnauld d'Andilly, à l'instar d'Abraham, offre ses filles en holocauste, les bénissant avant leur départ en carrosse, vers une prison inconnue. Enfin, en chemin vers leur « exil » les religieuses enlevées, admirent la mystérieuse volonté divine et reconstruisent spirituellement leur communauté déchirée. Les souffrances de Port-Royal ne sont pas vaines, c'est un passage obligé. Les religieuses s'appuient sur la métaphore des pierres vivantes de la Nouvelle Jérusalem Céleste. Elles chantent, dans leur cœur, en chemin vers la prison, l'hymne *Urbs Beata*. Ainsi, elles élaborent une stratégie de survie, en germe dans les Écritures : la résistance ne pourrait être détruite par la violence, car l'Écriture Sainte pose les prémices d'une glorification future. En refusant d'obtempérer aux injonctions de leur archevêque, les religieuses abattent l'autorité patriarcale de l'Ancien Régime, l'alliance du trône et de l'autel, au nom de valeurs supérieures, celles de l'obéissance à Dieu et du droit à une réflexion personnelle. Pour elles, désobéir aux hommes, c'est obéir à Dieu en se sacrifiant. La honte de l'enlèvement et de la prison, des opprobres, deviennent manifestation de la faveur divine et symbole d'élection, un martyre. La violence du pouvoir armé qui les a capturées est évacuée et la communauté dispersée peut restaurer son unité. Les religieuses, des victimes christiques, en réinterprétant les textes sacrés, fondateurs du christianisme, deviennent les actrices de leur propre destin, publiquement, sur le théâtre du monde où, grâce à leur éloquence et à leur talent littéraire, elles rejouent l'histoire du salut.

La mère Angélique de Saint-Jean

La mère Angélique de Saint-Jean d'Andilly fut une figure majeure de la résistance sans concession de Port-Royal. Elle avait hérité du tempérament ardent et indomptable des Arnauld ainsi que de leur éloquence. Érudite, parfaitement instruite des polémiques sur la grâce, elle avait une connaissance approfondie des Écritures et lisait les Pères de l'Église dans le texte.

Son intellectualisme était-il compatible avec la condition féminine et le statut de religieuse vouée au silence ? Il semble que la mère Angélique de Saint-Jean fut peu sensible aux limites que lui imposaient l'ordre établi et les Constitutions du monastère. Son tempérament et sa rhétorique parvinrent à subvertir l'ordre politique et social. En effet, elle opposa sa propre parole à celle du magistère et invita ses consœurs à refuser la signature pure et simple du formulaire.

Née le 8 novembre 1624, elle ne connut jamais le monde. Éduquée à Port-Royal, entourée par la tribu Arnauld, confiée à ses deux tantes, Angélique Arnauld, l'illustre réformatrice et la mère Agnès, toutes deux abbesses, elle prit l'habit de novice à seize ans, et fit profession le 25 janvier 1644. Elle occupait la charge de sous-prieure de Port-Royal de Paris lorsqu'elle fut enlevée. Captive jusqu'en juillet 1665 au couvent parisien des Annonciades, elle fut rapatriée à Port-Royal des Champs avec les autres prisonnières. Elle y rédigea rapidement sa *Relation de captivité*, un fleuron de la littérature de prison. En 1669, la paix de l'Église, accordée par le pape Clément IX, offrit la réhabilitation à la communauté qui retrouva l'usage des sacrements. La mère fut élue abbesse en 1678 ; elle dut faire face aux nouvelles persécutions du pouvoir. Elle mourut le 29 janvier 1684. Sa parole ne s'éteint pas : en 1711, alors que Port-Royal avait été détruit et que les dernières religieuses âgées avaient été dispersées, le réseau des amis de Port-Royal fit diffuser sa *Relation* dans le public. Cet écrit, aux yeux des jansénistes, fut un appel posthume à la résistance contre Louis XIV et les jésuites. Il contribua à l'élaboration du mythe de Port-Royal dont l'indomptable résistance avait posé les prémices d'un monde nouveau. En effet, des femmes cloîtrées vouées à la soumission, avaient osé défendre publiquement, par leur parole et leurs écrits, leur liberté intérieure et les droits de la personne.

Nous présentons les premières pages de la *Relation de captivité* (p. 26-32) de la mère, éditée par Louis Cagnet chez Gallimard en 1954.

Le 26 août 1664, après que M. l'Archevêque [1] nous eut parlé dans le chapitre [2] et qu'il eût lu la liste de celles qu'il voulait enlever de la maison [3], notre mère Abbesse [4] et nous toutes protestâmes de nullité de cette ordonnance, comme il a été marqué dans le procès-verbal [5], mais on y a oublié que M. l'Archevêque, s'étant mis en colère, dit : « Oh ! J'entends bien ! Oui, oui, vous ne voulez pas obéir ! » Et, regardant ses ecclésiastiques, leur dit : « Messieurs, vous savez ce que vous avez à faire. » Cela nous fit comprendre qu'ils allaient faire rentrer les archers, car quelques-uns sortirent de leur place comme pour s'en aller ; et cela fit qu'une mère et quelques-unes de nous lui dîmes que ce n'était pas qu'on voulût faire de résistance, et que nous étions toutes prêtes à sortir, mais sans préjudice de notre protestation et de notre appel [6]. J'avoue qu'une violence si ouverte m'effaça presque de l'esprit, dans le moment, toute pensée des autres procédures que nous avions prévues, qu'il faudrait observer dans la suite de cette affaire, et que, voyant

que nous étions environnées d'officiers de justice et d'archers [7], qui venaient nous enlever cum gladiis et fustibus et armis [8], je ne pensai plus qu'à m'unir à Jésus-Christ pour souffrir comme lui et avec lui, dans le silence, tout ce qui plairait à Dieu ; et les premières paroles qui me vinrent à la bouche lorsque j'entrai dans le chœur, où M. l'Archevêque fit assembler celles qui devaient être enlevées pour les séparer de la communauté qui demeurait dans le chapitre, ce furent celles d'un grand martyr : gaudeo plane quia hostia Christi effici merui [9], _ m'abandonnant aussi absolument à lui pour toutes choses. Si j'eusse dû de ce pas aller à la mort et ne revoir jamais la maison ni les personnes que je quittais, je crois qu'en effet j'étais dans la disposition des personnes prêtes à mourir, qui sont d'ordinaire si occupées de la vue d'une éternité où elles vont passer en un moment, qu'elles ne sont plus guère sensibles aux tendresses naturelles qu'elles ont eues pour ce qu'elles aimaient davantage dans la vie. Car je ne sentis point à cette heure-là d'une manière humaine tant de séparations si cruelles, qui certainement sont plus dures que la mort, parce que je ne les regardais que comme les parties de mon holocauste, qui devait être divisé devant que d'être consumé [10], et je ne songeais qu'à offrir à Dieu toutes ces personnes que je laissais, comme je m'y offrais moi-même. J'en eus un peu de loisir, parce que nous attendîmes quelque temps dans le chœur jusqu'à ce que les douze victimes fussent assemblées. Le mot de victime me fait souvenir de l'adieu que je dis à M. Chamillard [11]. Car, m'étant rencontrée proche de lui dans le chapitre, et ayant vu sur son visage dans une telle occasion tout ce que je soupçonnais il y avait longtemps dans sa conduite, et qu'il était un des premiers ressorts qui avaient fait jouer cette tragédie, je lui dis, en me recommandant à ses prières, que nous lui étions obligées de ce qu'ils nous avait préparées dans son dernier sermon du jour de saint Bernard à n'être pas surprises de ce qui se passait alors, quand il nous dit que nous devons nous appliquer les paroles du psaume : « A cause de vous, nous sommes tout prêts d'être conduits à la mort, et l'on ne nous regarde plus que comme des brebis destinées à la boucherie » [12]. Je ne sais ce qu'il répondit, ni s'il répondit en tout, car il paraissait dans une étrange [13] interdiction [14], qui en disait plus que ses paroles n'avaient pu faire.

Quand les douze furent rassemblées, M. de Paris nous conduisit à la porte des sacrements, où la communauté s'était rendue. Je vis que M. l'Archevêque s'en allait tout seul dans l'avant chœur vers le cloître, comme s'il eût l'esprit occupé de quelque chose, et je ne prenais pas garde qu'il avait passé la porte par où nous devons sortir ; ce fut ce qui me donna occasion de le suivre et de lui aller demander notre obéissance [15]. Sur quoi, il me fit d'assez bonne grâce la réponse qu'on a remarquée dans le procès-verbal. Il revint à la porte et commença à faire la séparation de son troupeau [16], appelant chacune de nous par son nom, pour les faire sortir dans le rang qu'il avait marqué sur son mémoire. Et, comme j'étais du dernier carrosse, j'eus le temps de faire mes réflexions sur cette image que je voyais devant mes yeux, qui me représentait le discernement que le souverain pasteur fera dans ce terrible jour qui est appelé le Jour de Dieu, où il rassemblera ses brebis de tous les lieux où elles avaient été dispersées et les séparera des boucs, sans que les conditions ni les dignités puissent empêcher que chacun ne soit placé selon le mérite de ses œuvres ou à la droite ou à la gauche, par un dernier jugement dont il n'y aura point d'appel et dont la juste crainte fait perdre la vaine crainte des jugements

injustes des hommes, qui y seront jugés à leur tour. J'eus aussi le loisir, pendant que les autres sortaient, de donner quelques avis à nos sœurs qui demeuraient dans la maison, dont le plus important était de se défier de celle qui nous trahissait [17], et que j'avais bien reconnue depuis quelque temps, dont néanmoins je n'avais osé dire ma pensée à la communauté, attendant qu'elle se découvrit elle-même, mais il n'était plus temps de différer. Je vis si clairement qu'elle avait fait faire la liste de ce qu'elle voulait chasser de la maison, que je ne doutais plus qu'elle n'eût tout à fait dessein de la détruire, et que je ne dusse la faire connaître, parce que la plupart ne s'étaient point aperçues de son changement et auraient pu y prendre confiance.

*Après avoir reçu la bénédiction de M. l'Archevêque, je sortais et je trouvais mon père [18] à la porte, qui m'attendait, devant qui je me jetai à genoux pour lui demander sa bénédiction, étant bien raisonnable qu'il bénît l'hostie qu'il allait offrir à Dieu pour la troisième fois [19]. M. Le Lieutenant Civil était à la porte de la chapelle de M. de Sévigné [20], qui me demanda mon nom. Je fus surprise d'entendre sa voix, que je reconnus, car je ne savais point qu'il fût de la fête. Je dis mon nom de religion. Il me demanda aussi celui de ma famille. Quelques personnes qui étaient proches de lui dirent assez bas : « Voilà M. d'Andilly qui ma mère : c'est une de ses filles. » Il fit un geste de la tête pour faire entendre qu'il le savait bien mais qu'il voulait avoir le plaisir de me le faire dire, et me répéta : « Votre nom ? » Je le dis bien haut sans rougir, car, dans une telle rencontre, c'est quasi confesser le nom de Dieu que de confesser le nôtre, quand on le veut le déshonorer à cause de lui [21]. De là, mon père me conduisit sur les marches du balustre de l'autel, où je ne doute point qu'il me sacrifiât à Dieu dans son cœur comme son Isaac, encore que je ne lui fusse pas unique, si ce n'est que je ne la fusse devenue dans ce moment, parce qu'il avait déjà immolé mes deux sœurs [22] qui étaient sorties avant moi. Je fis aussi mon offrande de mon côté, et je crois que je pus dire : *Holocausta medullata offeram tibi* [23]. Car il ne pouvait rien manquer à un sacrifice où je n'exceptais rien, m'étant dans ce moment abandonnée à Dieu pour tout perdre et ne réserver que l'espérance de sa miséricorde, de laquelle j'attendais et implorais ce secours pour moi et pour toutes les personnes que je quittais, dont l'affliction m'était plus sensible que la mienne. Je dis tout haut le verset *Bone pastor panis vere* [24], comme nous étions convenues que nous ferions en sortant, afin que le prince des pasteurs prit sous sa protection et sa conduite les pauvres brebis d'occision qui posséderaient occidebant et non dolebant [25]. Mon père eut le courage d'aller jusqu'au bout et me mena jusques au carrosse au travers de tout le monde et de tous les archers dont l'église et la cour étaient pleines.*

Je montai donc dans le carrosse avec ma sœur Candide [26] et ma sœur Hélène [27] et ma sœur Gertrude [28], un ecclésiastique que je ne connus point alors, et une dame, que je ne sais point qui elle était. J'eus de la consolation de me trouver avec celles-là de mes Sœurs que je croyais les plus fortes [29]. Il me semblait que, Dieu nous ayant unies dans ce voyage, c'était un bon présage pour moi qu'elles m'aideraient à me soutenir dans l'amour de la vérité et de la justice par leur prière et par leur exemple. Nous ne nous dûmes néanmoins pas un mot dans le carrosse, chacune priant Dieu à part [30]. De mon côté, je ne sais comment j'étais faite, car à peine comprenais-je ce qui se passait ; au moins, je ne le sentais presque pas. J'étais si fort remplie de l'admiration de la conduite de Dieu, de nous avoir

rendues dignes de souffrir un tel opprobre et un si extraordinaire traitement pour la vérité, que je ne pus faire autre chose tout le long du chemin que de lui chanter dans mon cœur des cantiques et des hymnes entre autres celle de la Dédicace [31], Urbs Jerusalem beata [32], m'imaginant que nous étions les pierres vivantes que l'on transportait pour les aller porter dans l'édifice spirituel de cette ville sainte, où j'espérais me trouver réunie avec toutes les personnes que je venais de quitter.

[1] Il s'agit d'Hardouin de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV, qui prit possession de son siège épiscopal parisien le 17 avril 1664 ; immédiatement le roi lui adressa des lettres patentes insistant sur la nécessité de signer le formulaire dressé par l'Assemblée du clergé de France le 17 mars 1657. Tous les ecclésiastiques et toutes les religieuses, ce qui était une innovation, devaient signer ce serment qui condamnait 5 Propositions extraites de l'ouvrage de Jansénius, évêque d'Ypres, l'*Augustinus*, publié en 1640. Immédiatement Hardouin de Péréfixe fit pression sur les religieuses de Port-Royal, symbole de la résistance janséniste, pour obtenir cette signature du formulaire. Le 16 août 1664, les religieuses de Port-Royal de Paris refusent de signer le formulaire déclarant dans un acte officiel qu'elles ne peuvent signer « sans blesser la vérité et la sincérité chrétienne ». Le 21 août 1664, l'archevêque leur interdit la communion et toute communication avec l'extérieur. Enfin, le 26 août 1664, vers 14 heures la police investit le monastère et douze religieuses, les plus influentes de la communauté sont enlevées en carrosse et enfermées dans des monastères hostiles au jansénisme.

[2] Salle du monastère où se tenaient les assemblées de religieuses pour délibérer.

[3] Voici cette liste :

- la mère abbesse, Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny
- la mère Agnès
- la sœur Angélique-Thérèse d'Andilly qui accompagne sa tante, la mère Agnès
- la sœur Marie de Sainte-Claire d'Andilly
- la sœur Angélique de Saint-Jean d'Andilly
- la mère prieure, Dorothee de l'Incarnation Le Conte
- la sœur Gertrude Dupré
- la sœur Agnès de la Mère de Dieu Chouy de Pensières
- la sœur Madeleine de Sainte-Candide Le Cerf
- la sœur Anne de Sainte-Eugénie, madame de Saint-Ange
- la sœur Hélène de Sainte-Agnès de La Savonnières
- la sœur Anne de Sainte-Cecile de Boiscervoise ; elle prit la place de la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Soulain, cellérier.

[4] La mère Madeleine de Ligny, dont l'oncle était le chancelier Pierre Séguier, fut élue abbesse le 12 décembre 1661. Elle mena la résistance de la communauté, avec la mère Angélique de Saint-Jean, jusqu'à la Paix de l'Église, le 17 septembre 1668.

[5] Il s'agit d'un acte d'appel, rendu public, à la grande fureur de l'archevêque de Paris, intitulé « Procès-verbal des Religieuses de Port-Royal de ce qui s'est passé le 26 août ». Cet écrit décrit la journée de l'enlèvement. C'est un véritable reportage qui n'omet pas de ridiculiser Hardouin de Péréfixe.

[6] Les religieuses filles de robins étaient très procédurières. Elles contestèrent toutes les mesures prises par les autorités à leur encontre. Elles eurent recours à la technique juridique de l'appel comme d'abus.

[7] Plus de 200 archers, mousquet sur l'épaule, avaient envahi la cour du monastère.

[8] Évangile de Matthieu, XXVI, 47 : « Avec des glaives et des bâtons et des armes. » La religieuse revit l'arrestation du Christ : une troupe armée, guidée par Judas, saisit le Christ. C'est le début de sa Passion.

[9] Citation de Saint Ignace martyr : « Je me réjouis grandement car j'ai mérité de devenir la victime offerte à l'instar du Christ. » La mère Angélique de Saint-Jean s'offre comme l'agneau expiatoire, en sacrifice.

[10] La mère fait allusion à la communauté déchirée par l'enlèvement des douze religieuses rebelles. Il s'agit d'un sacrifice symbolique.

[11] Homme de main d'Hardouin de Péréfixe, Michel Chamillard fut nommé confesseur des religieuses en juin 1664, à la place des Messieurs de Port-Royal chassés du monastère. Il persécuta les religieuses enlevées en les visitant en captivité.

[12] Citation du psaume XLII, 22. Pour l'Église, ce psaume fait allusion à la passion du Christ, livré aux ennemis, objet d'opprobre. Malgré l'apparente victoire de l'ennemi, c'est un chant d'espoir.

[13] Extraordinaire.

[14] Perte de contenance.

[15] Autorisation de quitter le monastère, puisque les religieuses étaient cloîtrées.

[16] Évangile de Matthieu, XXV, 31-36. Allusion au jugement dernier où Dieu sépare les brebis et les boucs. L'accent est mis sur la séparation des bons et des mauvais, des élus et des réprouvés. Ici, le pouvoir et ses instruments des hommes d'Église et la police sont les boucs. Cette parabole permet à la mère d'exprimer sa révolte.

[17] La sœur Flavie Passart trahit la communauté en collaborant avec les autorités. Elle signa le formulaire et tyrannisa les religieuses insoumises demeurées à Port-Royal de Paris.

[18] Il s'agit de Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674) qui introduisit Saint-Cyran à Port-Royal. Poète et traducteur émérite, il traduisit notamment Les Confessions de Saint Augustin. Il s'était retiré à Port-Royal des Champs où il planta des arbres fruitiers. Une lettre de cachet, en date du 2 septembre 1664, l'exila dans son domaine de Pomponne.

[19] Auparavant, Robert Arnauld d'Andilly avait offert à Dieu ses deux autres filles qui allaient être enlevées, Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly et Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

[20] Renaud de Sévigné (1610-1676), oncle par alliance de madame de Sévigné, Solitaire et bienfaiteur du monastère, avait aménagé une chapelle au monastère de Paris. Il avait également offert à la communauté le fameux tableau de Philippe de Champaigne, *Le Bon Pasteur*.

[21] Sainte-Beuve et Jean Orcibal analysent cette réponse comme un mouvement d'orgueil, de vanité familiale. Or, il n'en est rien. En effet, en bon juriste, le lieutenant civil sait qu'il ne peut exercer aucun pouvoir juridique sur une religieuse d'un ordre contemplatif, sous son nom de religion. Celle-ci est civilement morte. Sur la réquisition qu'il porte, figure le nom civil de la religieuse : Angélique Arnauld d'Andilly. En donnant son nom civil, Angélique se reconnaît comme sujette du roi et se soumet à l'arbitraire royal. Elle est détenue, au mépris du droit canon, dans une prison religieuse, aux frais du budget de l'État, comme le furent les prostituées saisies de corps.

[22] La mère Angélique fut placée dans un autre carrosse, car elle fut emmenée aux Annonciades Célestes, couvent mitoyen de l'hôtel Carnavalet, alors que ses deux sœurs furent déportées dans d'autres couvents. Marie-Angélique fut placée à la Visitation du faubourg Saint Jacques et Marie-Charlotte chez les Dominicaines, rue Vivienne.

[23] Citation du psaume *Jubilate Deo*, LXV, 14 : « Car ma bouche a déclaré durant mon affliction que je vous offrirai en holocauste des victimes grasses. » Traduction de la Bible de Lemaître de Sacy. La mère Angélique de Saint-Jean, épouse du Christ, s'offre totalement à Dieu en acceptant son enlèvement. C'est de la part de la mère une prière d'espoir. Tombée dans le piège des ennemis, Dieu ne l'abandonnera pas, selon les promesses de ce psaume.

[24] Citation du chant *Lauda Sion* : « Bon Pasteur, pain véritable, Jésus, aie pitié de nous. »

[25] Citation de Zacharie, XI, 4-5 : « Voici ce que dit le Seigneur mon Dieu ; paissez ces brebis qui étaient comme destinées à la boucherie. Que leurs maîtres égorgaient sans aucune compassion [...] ». La mère angélique de Saint-Jean vise l'archevêque de Paris qui persécute son « troupeau », la communauté de Port-Royal.

[26] La sœur Candide le Cerf (1607-1683) fut détenue à la Visitation de Saint-Denis où elle signa le formulaire le 15 novembre 1664 ; elle retourna à Port-Royal de Paris le 29 novembre. Elle rétracta sa signature en avril 1665 et put retourner à Port-Royal des Champs le 3 juillet 1665.

[27] La sœur Hélène de Savonnières, qui avait signé le formulaire, quitta la communauté pour retourner dans son monastère d'origine de l'Eau, près de Chartres, et ne parvint jamais à retourner à Port-Royal des champs en dépit de ses souhaits.

[28] Il s'agit de la sœur Dupré captive chez les Annonciades de Saint-Denis.

[29] En fait, ces trois moniales signèrent le formulaire en captivité. Les sœurs Candide Le Cerf et Dupré rétractèrent leur signature, de retour à Port-Royal des Champs.

[30] Les religieuses avaient fait vœu de silence, comme toutes les moniales cisterciennes.

[31] Il s'agit de la fête de la dédicace de la Basilique du Latran, première en date et en dignité de toutes les églises d'Occident. Cette fête est célébrée le 9 novembre.

[32] Il s'agit de l'hymne :

Caelestis urbs Jerusalem,

Beata pacis visio,

Quae celsa de viventibus

Saxis ad astra tolleris

Sponsaeque ritu cingeris

Mille Angelorum millibus.

Jérusalem, cité céleste,

Bienheureuse vision de paix,

Qui, bâtie de pierres vivantes,

T'élèves jusqu'aux astres,

Et qui, telle une épouse,

Est entourée de mille milliers d'anges.
